DLP 25-6-63 211569

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Supplément N° 1 - MAI 1963 -

25 MAI 1963

V I G N E

MILDIOU : Procéder à un ébourgeonnage soigné de la vigne. Puis appliquer un premier traitement anti-mildiou avant le 30 Mai.

COCHYLIS - EUDEMIS - PYRALE : Les premiers papillons de Cochylis et d'Eudémis sont signalés. Les viticulteurs utilisant les produits dits préventifs devront les ajouter à la bouillie anti-mildiou.

Les produits dits curatifs pourront être appliqués dans les premiers jours de Juin dès la constatation des premiers dégâts.

Les jeunes chenilles de Pyrale sont apparues depuis quelques jours au sommet des jeunes pousses. Un traitement est vivement conseillé qui d'ailleurs sera valable contre la Cochylis et l'Eudémis.

ARAIGNEES ROUGES : Faibles pullulations. Dans les foyers constatés, appliquer de préférence un traitement dirigé spécialement contre les acariens (sans l'ajouter à la bouillie fongicide et insecticide).

ACARIOSE : De très nombreux cas sont constatés. Seuls les traitements précoces donnent des résultats. Cependant le traitement appliqué contre les araignées rouges est valable dans une certaine mesure.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DES POMMES ET DES POIRES : Un traitement est conseillé afin de protéger la végétation des risques de contaminations primaires et secondaires.

OIDIUM DU POMMIER : Nous signalons l'intérêt qu'il y a à protéger la végétation des vergers infestés, par des traitements renouvelés tous les IO jours. Eliminer les pousses oïdiées dès leur apparition.

HYPONOMEUTES ET CHENILLES DEFOLIATRICES : De nombreux dégâts ont été observés; en conséquence, un traitement est conseillé.

PUCERONS ET PSYLLES : Dans les vergers où ces parasites sont observés, un traitement doit être effectué sans tarder.

PETITS FRUITS

Les traitements indiqués dans la note précédente sont conseillés dans les secteurs où ils n'ont pas été effectués.

CULTURES MARAICHERES

MOUCHE DE L'OIGNON : Le vol se poursuit et des dégâts assez importants sont constatés dans les parcelles non traitées ou dans celles dont la première pulvérisation a été trop tardive.

Il convient donc de continuer à protéger semis et plantations. Les traitements au Diméthoate doivent être renouvelés tous les I5 à 20 jours lorsque les doses employées

p 13

. . . .

sont de l'ordre de 800 grs de Matière Active à l'hectare. Pour des dosages inférieurs des traitements plus rapprochés, 8 à 10 jours, sont nécessaires.

Nous attirons l'attention des maraîchers sur le fait que les pulvérisations au Diméthoate sont interdites sur les cultures de Poireaux.

PSYLLE DE LA CAROTTE : Ce parasite est très actif en ce moment sur les jeunes semis et les dégâts causés à ceux-ci sont d'autant plus importants que la végétation est ralentie par les températures basses de ces derniers jours. Nous conseillons d'effectuer un traitement avec l'un des produits indiqués sur la liste des pesticides conseillés en 1963, à la rubrique "Pucerons" Cultures légumières.

x x x

NOTA - Pour tous les traitements indiqués dans cette note, se reporter à la liste des produits pesticides conseillés en 1963, et précédemment envoyée.-

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.-

Le Directeur de la Station :
H. SOULIE.-

Imprimerie de la Station de Bourgogne - Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-

POMMES DE TERRE

MILDIOU : Concours de détection des premières taches :

Les premières personnes qui adresseront à la Station un échantillon de feuilles de pommes de terre reconnues atteintes de mildiou recevront une prime de DIX FRANCS.

Placer l'échantillon entre deux feuilles de papier buvard humide et joindre à l'envoi la fiche de renseignements ci-dessous à découper suivant le pointillé.

Adresser les échantillons au :

- Service de la Protection des Végétaux
  Cité administrative
  VESOUL (Haute-Saône).

CONCOURS "MILDIOU POMME DE TERRE"

Fiche de renseignements

Nom et prénom (1) ....

Adresse précise (1) ....

Commune et lieu-dit du prélèvement ....

Variété ....

Date de plantation ....

Hauteur des plantes ....

Importance des taches (une, plusieurs, etc...) ....

Situation du foyer (jardin, plein champ, bas-fonds, côteau, etc...) ....

Date de la découverte ....

Date et signature :

(1) Ecrire très lisiblement.

p14